
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2014 A 20h00

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, CORNU Maryse, BERNOT Jean-Marc, DIDELOT Joëlle, MONNE Dominique, PRUNIER Régis, ZANETTI Frédéric

Etaient Absents excusés : JAUBERT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : DIDELOT Joëlle

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE les comptes administratifs et les comptes de gestion 2013 Commune, Forêt, CCAS et Eau.

- AFFECTE au budget commune de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

Affectation en réserve	26 462.73 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068 en recettes)	

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	55 979.38 €
--	-------------

- AFFECTE au budget forêt de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

Affectation en réserve	5 383.90 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068 en recettes)	

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	63 316.13 €
--	-------------

- AFFECTE au budget eau de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

Affectation en réserve	1 460.25 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068 en recettes)	

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	25 329.37 €
--	-------------

- DECIDE de reconduire les taux des taxes directes locales.

Pour rappel :

- ✓ Taux de taxe d'habitation : 10.49 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 14.82 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 20.66 %

- PREND ACTE que la participation financière de la commune, aux frais de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire s'élève pour l'année 2014 à la somme de 37 525.85 €
- PREND ACTE que la participation financière de la commune, aux frais de fonctionnement au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif s'élève pour l'année 2014 à la somme de 60.00 €
- PREND ACTE que la participation financière de la commune, aux frais de fonctionnement au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale s'élève pour l'année 2014 à la somme de 152.40 €
- ADOPTE les budgets primitifs 2014 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement : 298 351.00 €

Investissement : 89 308.00 €

BUDGET FORET

Fonctionnement : 131 166.00 €

Investissement : 9 384.00 €

BUDGET EAU

Fonctionnement : 53 547.00 €

Investissement : 61 190.00 €

BUDGET CCAS

Fonctionnement : 3 272.00 €

Investissement : néant

- AUTORISE Monsieur PHARISIEN à enlever la clôture de la plantation parcelle n°26 devenue obsolète
- DECIDE d'amortir les investissements ci-dessous cités comme suit :
 - poteau incendie d'un montant de 2 577.38 € sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2014,
 - rénovation du château d'eau d'un montant 130 964,50 € sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2015.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruey-lès-Surance pour être affiché le 25 février 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruey-lès-Surance, le 27 mars 2014

Le Maire,

Christiane LAGAÚDE